

**SYMPOSIUM DE HAUT NIVEAU SUR LA COOPERATION AU  
DEVELOPPEMENT**

**3-4 Juin 2010 – Helsinki, Finlande.**

**Session : «Partenariats responsables et égaux dans la  
coopération au développement : les expériences nationales  
et les prochaines étapes »**

**LA MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITE MUTUELLE : CAS  
DU BURKINA FASO**

**Monsieur Justin HIEN  
Directeur de la Coordination et de l'Effacité de  
l'Aide Publique au Développement  
Direction Générale de la Coopération  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Burkina Faso**

## Introduction

Le Burkina Faso est un PMA dont le contexte national est caractérisé par un certain nombre de données structurelles qui conduisent le pays à être défavorablement classé, mais également par des évolutions récentes plus encourageantes. Il est marqué par l'importance de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté (42,8%). Les autorités tentent de lutter contre cet état de chose par la mise en oeuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), auquel est associé une Stratégie de réforme des finances publiques (SRFP).

Dépendant à près de 80% des ressources extérieures pour le financement de ses investissements, le Burkina Faso connaît depuis ces huit dernières années une évolution ascendante de son aide publique au développement (APD). De 2003 à 2009, l'APD est passée de 490 millions de dollars US à plus de 1 390, 754 millions PAM millions de dollars. Cependant, un certain nombre de contraintes liées aux procédures d'acheminement, à la faiblesse des capacités nationales, etc., freinent la gestion efficace de cette aide. Au terme de la Déclaration de Paris, tous les pays partenaires doivent se soumettre à des évaluations mutuelles des progrès accomplis.

Les enquêtes 2006 et 2008 de l'OCDE auxquelles le pays a participé ont permis d'évaluer le niveau de l'efficacité de l'aide qui a fait l'objet d'un large consensus entre le Gouvernement et les donateurs du pays et a conclu à un niveau modéré voire faible de l'efficacité de l'aide.

La Déclaration de Paris a été le début d'une véritable prise de conscience et un début de réflexion des autorités nationales et des donateurs représentés dans le pays. En effet, il ressort du rapport de l'enquête 2006 que la question de la responsabilité mutuelle n'était même pas formellement inscrite à l'ordre du jour des préoccupations des deux parties alors que parmi les objectifs cibles fixés pour 2010, elle constitue une préoccupation majeure de la communauté des donateurs.

Cette enquête 2008 a montré que le Burkina Faso n'est toujours pas doté de mécanismes formels et indépendants d'évaluation mutuelle des progrès. Cependant ce constat doit être aujourd'hui nuancé étant donné que des progrès ont été réalisés ou en cours de l'être tant au niveau national que sectoriel. Ils sont plus perceptibles à travers la revue annuelle du CSLP et les revues sectorielles, les groupes thématiques conjoints, les revues conjointes ou encore le Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires (CGAB) qui envisage la mise en place d'une matrice de performance des donateurs. Il faut aussi noter que la révision en cours du CSLP est menée conjointement avec toutes les parties prenantes au processus (PTF, Gouvernement, société civile, secteur privé).

## Plan

- 1) La responsabilité mutuelle : un principe à promouvoir et à développer
- 2) La mise en place de cadres propices à la responsabilité mutuelle
- 3) L'adhésion aux initiatives favorables à la responsabilité mutuelle

**I- La responsabilité mutuelle : un principe à promouvoir et à développer**

## **La place de la responsabilité mutuelle dans le Plan d'actions de mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Burkina Faso**

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Déclaration de Paris, le gouvernement se basant sur les contraintes relevées a élaboré un plan d'actions national de l'efficacité de l'aide (PANEA) qui couvre la période 2007-2010.

Au regard des nouveaux défis contenus dans le Programme d'Action d'Accra, le Gouvernement a procédé en concertation avec les donateurs résidents à travers un Groupe de travail Gouvernement/PTF à la révision du PANEA 2007-2010 pour une nouvelle période 2010-2012.

L'objectif global poursuivi par le Plan d'actions est l'amélioration de l'efficacité de l'aide au niveau du pays, la rationalisation de la gestion de l'aide publique au développement et la mise à la disposition du Gouvernement d'outils performants de gestion du développement.

Ce plan prévoit de réaliser des évaluations mutuelles à travers la mise en œuvre d'actions tels que : l'accroissement de la délégation des pouvoirs de décision des sièges des PTF aux agences de terrain, l'organisation de rencontres périodiques sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, la mise en place d'un dispositif léger de suivi évaluation du Plan d'actions, la réalisation des évaluations du Plan d'actions. Le suivi du Plan d'actions révisé est assuré par le Groupe conjoint Gouvernement/PTF.

Le bilan qu'on peut faire à fin 2009 de la mise en œuvre des 5 principes de la Déclaration de Paris suite au deux enquêtes de suivi et des rapports nationaux de suivi reste dans l'ensemble mitigé.

Concernant l'appropriation, la note B qui indique que l'objectif cible pour 2010 est atteint doit toutefois être nuancée. En matière d'alignement, on note un avancement mais qui indique qu'il est en deçà des attentes en raison de la faible utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés par les donateurs dû à la multiplicité des procédures des donneurs, d'où la nécessité d'une matrice des donneurs qui demeure une préoccupation pour le gouvernement.

À propos de la gestion axée sur les résultats, il y a nécessité d'un mécanisme adéquat d'évaluation et de suivi des performances et des actions de mise en œuvre des politiques et des stratégies de développement.

Au niveau de la responsabilité mutuelle, on note l'inexistence d'un cadre cohérent d'évaluation des engagements pris de par et d'autre par rapport à l'efficacité de l'aide.

Ces rapports font l'objet de validation au cours de rencontres réunissant les représentants du gouvernement, des donateurs et de la société civile.

Le PANEA révisé a suivi le même processus d'élaboration mais a été renforcé dans sa finalisation par un groupe conjoint gouvernement/PTF/Société civile. Ce qui indique la volonté du gouvernement et des donateurs de se rendre compte mutuellement des avancées dans la mise en œuvre des actions du Plan d'actions et partant de la Déclaration de Paris. Au-delà de ce travail conjoint, le gouvernement et les donateurs qui disposent de structures propres de suivi de la Déclaration de Paris et de l'efficacité de l'aide, collaborent étroitement dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Côté Gouvernement, le suivi est assuré par une structure dénommée Direction de la Coordination et de l'Efficacité de l'Aide Publique au Développement ; côté donateurs, le suivi est assuré par un secrétariat technique de la Troïka, Groupe de 3 donateurs (Banque mondiale, PNUD et Suisse actuellement) pour servir d'interface entre le gouvernement et les donateurs à travers la coordination de leurs actions et leur participation aux différentes rencontres les impliquant.

**Tableau 1 : Résultats des enquêtes par indicateurs**

Principes de la Déclaration de Paris	Indicateurs	Référence 2005	Niveau 2007	Objectif 2010	Progrès (2007 par rapport à 2005) Pourcentage Points
<b>Appropriation</b>	1. Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles	C	B	B ou A	+1
<b>Alignement</b>	2a. Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques	4,0	4,0	4,5	--
	2b. Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés	Non disponible	Non disponible	Non applicable	--
	3. Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	68%	92%	85%	+24%
	4. Renforcement des capacités par un soutien coordonné	3%	56%	50%	+53%*
	5a. Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	45%	43%	63%	-2%
	5b. Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	60%	54%	Non applicable	-6%
	6. Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	131	102	44	-29PIUs
	7. L'aide est davantage prévisible	92%	92%	96%	+0
	8. L'aide est non liée	92%	92%	Plus que 92%	+0
<b>Harmonisation</b>	9. Utilisation de procédures ou dispositifs communs	45%	57%	66%	+12
	10a. Missions sur le terrain.	17%	13%	40%	-4
	10b. Travaux analytiques par pays	45%	39%	66%	-6%
<b>Gestion axée</b>	11. Cadres axés sur les	C	C	B or A	--

sur les résultats	résultats				
Responsabilité é mutuelle	12. Responsabilité mutuelle	Non	Non	Oui	--

## II- Mise en place de cadres propices à des évaluations mutuelles

Dans le cadre du renforcement des mécanismes internationaux permettant de garantir une responsabilité mutuelle, notamment par la conduite de revues entre pairs, le Burkina Faso au niveau africain a fait l'objet en 2009 d'évaluation dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Il a en outre reçu une mission dans le cadre de l'évaluation par les pairs des pays membres de l'OCDE. Il a adopté une stratégie nationale de lutte anti-corruption.

### Des évaluations mutuelles des progrès accomplis ont été réalisées :

Ces cadres de concertation se situent à plusieurs niveaux.

#### - Le suivi du CSLP

Une coordination générale du CSLP avec neuf Commissions Sectorielles Thématiques (CST) qui jouent un rôle central dans le processus de la revue du CSLP Le Burkina Faso a conclu en 2005 avec neuf partenaires au développement un cadre d'organisation des appuis budgétaires. Dans le but de se conformer aux principes de la Déclaration de Paris sur l'alignement, l'appropriation, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats

#### • au niveau national :

- revue annuelle du CSLP par le Gouvernement, les PTF, les Organisations de la Société civile, les ONG, etc.
- revue périodique du CGAB par le Gouvernement et les PTF ;

De la revue à mi-parcours du CSLP : La revue à mi-parcours est instituée désormais en septembre de chaque année pour examiner le programme d'actions prioritaires (PAP-CSLP) des années n+1 à n+3. Le Gouvernement a réalisé conjointement avec les donateurs et la société civile la revue du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et celle du Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien au CSLP (CGAB-CSLP). Ces revues permettent au Gouvernement et à ses partenaires au développement d'apprécier ensemble les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté et d'assurer une meilleure prévisibilité des ressources extérieures dans le budget de l'Etat.

#### • au niveau sectoriel

- Revues sectorielles (santé, transport, éducation) par le Gouvernement et les PTF
- de même que le CGAB qui envisage la mise en place d'une matrice de performance des donateurs
- Participation des PTF aux revues du FMI
- Echange entre gouvernement et PTF sur le projet de budget de l'Etat

L'imputabilité mutuelle et la transparence concernant l'utilisation faite des ressources affectées au développement reste faible en raison de l'inexistence d'un cadre

cohérent d'évaluation des engagements pris de part et d'autre par rapport à l'efficacité de l'aide.

Cependant, des activités ont été menées pour mettre à la disposition de l'opinion publique, des informations sur les priorités nationales en matière d'efficacité de l'aide.

Nonobstant ces activités réalisées, davantage d'efforts restent à fournir i) par le Gouvernement dans la diffusion des informations et des documents produits sur l'efficacité de l'aide et ii) par les PTF pour rendre disponible en temps réel des informations transparentes et détaillées sur les apports d'aide afin de permettre au Gouvernement de les prendre en compte dans les états budgétaires et à les présenter par la suite au Parlement et aux citoyens.

### **- Le Cadre Général d'Organisation des Appuis Budgétaires en soutien à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CGAB-CSLP)**

L'aide budgétaire connaît depuis 2005 une augmentation régulière suite à la mise en place du Cadre d'organisation des Appuis Budgétaires qui constitue un cadre de dialogue sur les stratégies et politiques de développement. Elle représente environ 30% de l'APD totale reçue par le pays.

Le Gouvernement et neuf partenaires techniques et financiers (BAD, Banque Mondiale, Commission Européenne, Allemagne, Danemark, France, Pays-Bas, Suède et Suisse) ont signé le 11 janvier 2005 le Cadre Général d'Organisation des Appuis Budgétaires en soutien à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CGAB-CSLP).

L'objectif du CGAB-CSLP est de soutenir la mise en œuvre du CSLP à travers des aides budgétaires non ciblées tout en améliorant leur efficacité et en réduisant les coûts de gestion. Le CGAB fonctionne sous la responsabilité d'un bureau composé du Président (MEF) et du chef de file, porte parole des partenaires. Le Bureau dispose d'un Secrétariat technique assuré par le SP-PPF.

Mise en place le 11 janvier 2005 du Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires en soutien à la mise en œuvre du CSLP (CGAB-CSLP). Le nombre de bailleurs qui adhère au CGAB est passé de 9 à 16 dont 7 en qualité d'observateurs (Japon, Autriche, Canada, PNUD, Luxembourg, FMI et Chine Taïwan).

Le CGAB a été élaboré en partant du constat que la diversité des procédures des donateurs et le manque d'harmonisation des conditionnalités et d'alignement des programmes sur les cycles du CSLP et du budget induisent des contraintes fortes pour le gouvernement et limitent notablement l'efficacité de l'aide budgétaire apportée. Mis en place avant la Déclaration de Paris, le CGAB s'est révélé comme un précurseur qui s'inscrivait déjà dans l'esprit de la Déclaration de Paris.

La mise en place du CGAB qui constitue un cadre de dialogue régulier entre le gouvernement et les donateurs membres, a permis l'amélioration du dialogue Gouvernement/Donneurs autour des questions essentielles de sa politique de développement à travers la tenue régulière des instances de ce cadre (sessions ordinaires semestrielles et extraordinaires).

D'autres cadres ont été mis en place ; il s'agit :

- du Cadre partenarial d'Appui au renforcement des Finances Publiques (CAPA/FP) le 20 avril 2009 et qui vise entre autres à permettre au

gouvernement de maîtriser les flux financiers en direction du programme de réformes, de renforcer le dialogue avec les PTF et d'améliorer les pratiques des donateurs dans la mise en œuvre de leurs appuis ;

- de la Troïka, qui a pris la suite du Secrétariat Technique pour l'Efficacité de l'Aide (STELA), organisation des partenaires orientée vers les questions liées au CSLP, aux appuis budgétaires, à la Déclaration de Paris et à l'efficacité de l'aide ;

On peut citer également : i) le cadre des textes sur la gestion des projets et programmes de développement adopté le 22 novembre 2007 en vue de permettre un renforcement de l'harmonisation des procédures des donateurs d'une part et entre celles-ci et les procédures nationales ; ii) la loi de règlement adoptée par le Parlement en respect aux directives de l'UEMOA : Les donateurs fournissent les renseignements financiers nécessaires pour la budgétisation de l'aide et l'établissement des rapports.

#### **- l'établissement d'une grille d'évaluation de la performance des donateurs**

Alors que la matrice des critères de performances et de décaissement permet chaque année d'évaluer les performances du gouvernement, aucun outil ne permettait jusque là d'évaluer spécifiquement les PTF.

Aussi, une grille qui définit des indicateurs en vue de suivre et d'évaluer les engagements pris par les PTF dans le cadre du CGAB-CSLP (engagements pris dans le protocole et le règlement intérieur), a été adoptée. La grille d'évaluation des donateurs qui a pour objectif définir des indicateurs en vue d'évaluer les PTF signataires du protocole du CGAB, c'est à dire les partenaires qui financent le CSLP à travers l'aide budgétaire. Les PTF non membres du CGAB ne sont pas concernés a priori par cette évaluation. Toutefois, les PTF observateurs du CGAB ont été associés ainsi que le gouvernement à l'élaboration de cette grille.

Le dialogue avec les donateurs s'est renforcé davantage avec la mise en place d'un certain nombre de cadres propices au développement de partenariats qui, outre l'harmonisation de leurs actions visent à développer la responsabilité mutuelle. Il s'agit du dialogue sur les politiques qui associe au gouvernement les donateurs, les OSC à toutes les réflexions menées sur les politiques et les stratégies de développement pour leur permettre de s'approprier les documents issus de ces réflexions (politiques sectorielles et programmes de mise en œuvre, CSLP et PAP, CGAB-CSLP, PANEA, réglementation générale des projets et programmes de développement, comptabilisation des flux financiers dans le RCD annuel.

Plusieurs cadres de concertation tant au niveau des donateurs qu'entre ceux-ci et le gouvernement ont été développés au fil des ans.

#### **- Le renforcement du dialogue sur les politiques**

Le renforcement du dialogue politique entre Gouvernement et PTF, toutes choses qui facilitent la prise de décisions en matière de coopération au développement.

Le dialogue avec les PTF doit en principe faciliter la responsabilité mutuelle. Celle-ci se manifeste à travers les cadres ou les rencontres de concertation sur des sujets relatifs aux politiques et stratégies de développement. La nécessité de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris est manifeste. En matière de suivi de l'efficacité de l'aide, il a été mis en place un système de reporting qui permet de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris en produisant des rapports périodiques de suivi

En matière de suivi des projets et programmes de développement, un système de reporting est également appliqué à tous les projets et programmes de développement pour lesquels il est organisé de façon périodique, des assemblées régionales des coordonnateurs de projets présidées par les membres du Gouvernement et couronnées par une assemblée générale des coordonnateurs de projets présidée par le Premier Ministre. En matière d'audit, tous les projets sont soumis à un audit.

#### **- La réforme des finances publiques**

Le pays a fait d'importants progrès en matière de gestion des finances publiques. L'évaluation PEFA en 2007 indique que le pays a adopté une gestion prudente tout en approfondissant progressivement ses réformes économiques et financières. L'enquête OCDE de 2008 confirme cette appréciation positive de la qualité des systèmes de gestion des finances publiques du Burkina Faso. La conduite des revues de dépenses publiques a eu des résultats importants dans l'allocation des ressources vers les priorités nationales.

#### **La stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP)**

Le Burkina Faso est actuellement engagé dans un processus de redéfinition de sa gestion des finances publiques au travers de divers processus, en particulier :

– le Plan Triennal d'Actions Sectoriel 2007-2009 de la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP), de janvier 2007, qui fait suite au Document de Stratégie de Renforcement des Finances Publiques de décembre 2006.

– l'appui des bailleurs de fonds à diverses actions de réforme des finances publiques (Cour des comptes, loi de règlement, informatisation du circuit déconcentré de la dépense, gestion des régies financières, création d'une Haute autorité de lutte contre la corruption) ;

– la transition du budget de moyens vers le budget de programmes, qui est un enjeu majeur des finances publiques pour plusieurs années ;

– la mise en oeuvre des textes nouveaux relatifs à la gestion des finances publiques, pris en 2003 et 2005;

L'objectif de la SRFP est de contribuer à la mise en oeuvre efficace des actions de lutte contre la pauvreté contenues dans le CSLP par l'établissement d'un système de gestion des finances publiques performant, conforme aux standards internationaux.

#### **- Le PEFA (public expenditures and financial accountability: dépenses publiques et responsabilité financière)**

L'engagement du Burkina-Faso dans un processus de réformes des finances publiques a conduit à réaliser une évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA. Le PEFA vise à :

- évaluer la performance des systèmes de gestion des finances publiques de façon globale,
- suivre les progrès dans la performance des systèmes de gestion des finances publiques dans le temps de façon rigoureuse et sur la base de faits concrets ;
- fournir un fonds commun d'information sur la performance de la gestion des finances publiques et simplifier la collecte des informations requises par les donateurs.

Plusieurs donateurs parrainent le programme : Banque mondiale, FMI, Commission européenne, Département pour le Développement International (DFID) du Royaume Uni, France, Norvège, Suisse et Partenariat stratégique avec l'Afrique.

Le programme de réforme des finances publiques, conduit par le gouvernement comporte un plan d'actions pour la gestion des finances publiques et constitue un appui coordonné des donateurs, de même qu'un cadre commun d'évaluation et de suivi des résultats.

L'exercice PEFA permet un dialogue entre les autorités nationales et les donateurs, des comparaisons dans le temps et évite la multiplication des diagnostics des finances publiques

#### **- Les concertations sectorielles**

Un consensus général est établi sur le fait qu'une coordination de l'aide peut améliorer son efficacité.

Les systèmes de coordination sectorielle sont conçus autour des secteurs d'activités clés. Un chef de file est désigné pour chaque secteur en fonction de son intérêt et de son engagement pour ledit secteur. Les PTF se rencontrent périodiquement en vue d'échanger et harmoniser leurs points de vue. L'organisation des rencontres et la présidence des travaux sont assurées par le chef de file selon les secteurs identifiés :

#### **- Le suivi des politiques sectorielles**

Il existe une coordination au niveau de chaque politique sectorielle (PDB, PNDS, CSLS, SNMF, Environnement, gouvernance, etc.

Approche programme (9) Rapport de suivi

#### **- Les paniers ou fonds communs RCD**

La majeure partie de l'APD reçue par le pays l'est sous forme d'aide projet (environ (70%) dont une infime partie avec fonds communs qui facilitent l'harmonisation des procédures et les conditions de décaissements. Peu de donateurs interviennent sous cette forme (Pays Bas, Canada, Suède, France, BADEA, BID, Danemark, SNU). Il existe également une coordination gouvernement/PTF autour des « paniers communs » pour quelques secteurs phares comme l'éducation, la santé et VIH/SIDA.

### **Le système d'information sur l'aide**

#### **- Le Rapport sur la Coopération au développement**

Le Rapport sur la Coopération au Développement recense chaque année avec la participation des donateurs et de la société civile les flux d'aide extérieurs reçus par le Burkina Faso. Les informations sur les flux d'aide constituent un préalable indispensable à une coordination et un pilotage efficace de l'économie. Aussi, le Rapport sur la Coopération au Développement est-il un important outil d'information sur l'aide qui peut permettre d'orienter la politique de coopération entre le Gouvernement et les partenaires au développement.

Le rapport permet de suivre l'évolution de l'aide en général, mais également l'évolution de chaque donneur, de chaque secteur, et permet des comparaisons d'une année à l'autre. Il constitue l'un des principaux documents d'information et de rapport annuel sur l'aide publique au développement.

La comptabilisation des données extérieures par le gouvernement constitue une réelle difficulté due à la faible adhésion de certains donateurs aux procédures et aux systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

Un examen comparé des ordonnancements effectués par la base de données de la structure en charge du suivi de la gestion de l'APD et les décaissements effectués par les donateurs fait ressortir des écarts importants. Plus de la moitié des décaissements (54,8%) des bilatéraux n'empruntent pas les circuits de l'administration. Ce taux se situe à 40,7% au niveau des prêts et à 58,5% pour les subventions. Les raisons proviennent entre autres de la gestion directe des projets et programmes par les donateurs, les déblocages parallèles de certains fonds pour des besoins d'assistance technique, de fonctionnement des unités parallèles ou autres.

#### **La plateforme de gestion de l'aide (PGA)**

La plateforme de gestion de l'aide (PGA/AMP) adoptée en 2007 par le gouvernement, permet d'accroître l'efficacité de l'aide, de renforcer les compétences en gestion et en reporting du gouvernement.

La mise en place de la PGA vient en soutien au Plan d'Actions National de l'Efficacité de l'Aide (PANEA) afin de : i) suivre l'alignement de l'aide sur les priorités du pays et d'améliorer la prévisibilité de l'aide, ii) renforcer la coordination de l'aide sous le leadership du gouvernement, iii) faciliter le calcul et le suivi des indicateurs de la Déclaration de Paris et, iv) assurer une meilleure circulation de l'information sur les résultats de l'aide. Elle est utilisée pour produire les tableaux et graphiques du Rapport annuel sur la Coopération pour le Développement.

#### **Le cadre général de gestion des projets et programmes de développement**

La question de l'efficacité des projets et programmes de développement se pose comme un problème crucial à résoudre pour une meilleure utilisation des ressources publiques destinées à financer le développement. Face à cette situation le Gouvernement a adopté en septembre 2007 une nouvelle réglementation pour une gestion harmonisée et efficace des projets ou programmes de développement,

#### **Les cadres de coordination et d'efficacité de l'aide**

Les rencontres internationales sur l'aide au développement initiées depuis le début de la décennie ont débouché sur des mesures et des engagements relatifs soit à l'augmentation du niveau de l'aide, soit à la recherche d'un meilleur impact.

#### **La Lettre d'intention des PTF**

Dans la dynamique née de l'adoption de la Déclaration de Paris (DP) en 2005 et du nouvel environnement de l'aide, les PTF représentés au Burkina Faso se sont engagés à travers une lettre d'intention collective, remise le 11 janvier 2009 au Gouvernement, à soutenir la mise en œuvre du Plan d'Actions National de l'Efficacité de l'Aide (PANEA 2007-2010). Cette lettre constitue pour chaque donneur un cadre de référence pour les actions qu'il entend mettre en œuvre pour accompagner la mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Burkina Faso..

#### **Les contraintes à la mise en œuvre du principe de responsabilité mutuelle**

Les contraintes à l'amélioration de l'efficacité de l'aide sont nombreuses et se situent au niveau de tous les indicateurs utilisés pour mesurer le niveau de l'efficacité de l'aide tant en matière d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation que de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle. Ces contraintes à l'efficacité de l'aide ont trait aux difficultés de comptabilisation des flux d'aide, à leur dispersion, à

la non prévisibilité, à l'instabilité et à la volatilité de l'aide, à la multiplicité des procédures, des interlocuteurs et des conditionnalités.

Concernant particulièrement la mise en œuvre du principe de responsabilité mutuelle, celle-ci reste confrontée aux contraintes liées à la faiblesse des mécanismes de contrôle, au non enregistrement de toute l'aide dans le budget de l'Etat, à la difficulté d'estimations de budget plus réaliste pour l'aide.

Au titre des contraintes, on peut relever:

- la faiblesse des capacités des acteurs de terrain chargés de la mise en œuvre des actions prévues et partant, l'insuffisance de moyens de mise en œuvre des actions programmées ;
- la lenteur de certaines agences de donateurs à s'inscrire véritablement dans le processus de mise en œuvre des engagements pris en matière d'efficacité de l'aide et l'insuffisance même de leurs actions ;
- la faiblesse de cadres adéquats et harmonisés de gestion de l'aide
- la forte influence des donateurs sur les grandes orientations et les stratégies de développement et leur domination sur les conditions d'octroi, les procédures d'acheminement et de gestion de l'aide
- la faible appropriation des principes de la Déclaration de Paris et du Plan d'actions national de l'efficacité de l'aide ;
- la dispersion et la confusion des rôles des différents acteurs intervenant dans la chaîne d'acheminement et de gestion de l'aide et dans la mise en œuvre des priorités du développement ; la multiplicité des cadres de suivi ;
- l'absence de coordination intersectorielle ou interministérielle.
- la dispersion des flux d'aide ;
- la faible prévisibilité de l'aide ;
- la multiplicité des procédures de l'aide.

### **III- Adhésion aux autres initiatives sur l'efficacité de l'aide :**

#### **Adhésion aux initiatives internationales en matière d'efficacité de l'aide**

##### **La stratégie commune d'assistance pays (SCAP)**

Prévue dans la Lettre d'intention des PTF, l'élaboration de la Stratégie Commune d'Assistance Pays pour le Burkina Faso (SCAP-BF) a été lancée par les PTF en 2008. Son objectif est de contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté dans le pays. Elle vise également à rendre plus efficace et alignée l'aide accordée au pays. Quatre éléments clés sont proposés pour atteindre cet objectif :

- 1) une meilleure division du travail entre les donneurs
- 2) une rationalisation des cadres de concertation sectoriels
- 3) l'alimentation régulière du diagnostic conjoint
- 4) une harmonisation des procédures administratives.

L'élément le plus avancé actuellement est la division du travail et la complémentarité pour lequel une étude réalisée, a permis de disposer d'un mapping qui montre que l'aide est très fragmentée dans le pays en terme de nombre de donneurs et de leurs interventions dans les secteurs. La plupart des donneurs interviennent dans plus de 5 secteurs.

Comme objectifs visés, il s'agit :

- d'assurer un meilleur alignement des PTF sur les secteurs prioritaires d'intervention du Gouvernement et une meilleure harmonisation des interventions ;
- permettre une meilleure concentration des PTF sur un nombre limité de secteurs d'intervention ;
- réduire la fragmentation de l'aide extérieure ;
- améliorer la coordination de l'aide et le dialogue de politique dans les secteurs de concentration.

Après la validation du mapping du positionnement actuel des donateurs, le gouvernement et les donateurs ont mis en place un cadre de travail mixte pour élaborer une feuille de route conduisant à l'effectivité de la division du travail dans le pays.

#### **- L'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide (IITA)**

Le Burkina Faso, dans le cadre de l'amélioration de la transparence de l'aide, a adhéré à l'Initiative Internationale pour la transparence de l'Aide mise en place en septembre 2008 lors du Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide. La disponibilité à temps de données fiables constitue un élément essentiel de la reddition des comptes. Intensification des efforts pour veiller, comme convenu dans la Déclaration de Paris, à ce que des évaluations mutuelles soient entreprises d'ici 2010 dans tous les pays qui ont approuvé la Déclaration.

#### **IV- DEFIS**

Beaucoup de défis restent à relever en matière d'efficacité de l'aide. Aussi, le gouvernement a-t-il réaffirmé sa ferme volonté d'assurer le leadership de la coordination et de l'efficacité de l'aide. En raison de la faible imputabilité et transparence de l'utilisation faite des ressources extérieures affectées au développement, les principaux défis porteront sur :

- l'utilisation des revues conjointes ;
- l'association de plus en plus forte du Parlement et de la société civile dans l'adoption, la mise en œuvre et le suivi des stratégies, politiques et programmes de développement ;
- une meilleure information de la part des donateurs sur toutes leurs activités
- l'établissement de partenariats pour l'efficacité de l'aide
- Mise en place d'une matrice de performance des donateurs
- Elargissement de l'IITA à davantage d'adhérents afin d'améliorer la communication au public des données sur l'aide, ce qui va renforcer la responsabilité mutuelle et la reddition des comptes. Le Burkina Faso a adhéré à l'IITA en juillet 2009 et est membre du Comité de Pilotage et du Groupe de Conseil conjoint et constitue l'un des premiers pays pilotes de l'Initiative.
- l'élaboration en cours de la nouvelle stratégie de développement (la SCADD) devra mettre l'accent sur l'appropriation et la réalisation des objectifs en matière d'efficacité de l'aide ;
- le renforcement des capacités du pays à conduire et à gérer le développement sous le leadership du gouvernement qui veillera à la mise en œuvre du Plan national de renforcement des capacités qu'il a adopté ;
- le renforcement de la gestion budgétaire pour améliorer la transparence, la fiabilité et l'efficacité de la gestion budgétaire à travers la stratégie de

renforcement des finances publiques avec la généralisation des plans de passation de marchés ;

- l'amélioration de la prévisibilité de l'aide car les donateurs continuent de gérer une bonne partie de l'aide publique au développement ;
- l'utilisation par les donateurs des procédures nationales et des canaux nationaux de délivrance de l'aide ;
- le trop grand nombre de projets (environ 400) à coûts de gestion élevés nécessite une certaine rationalisation ;
- le renforcement de la transparence dans la gestion de l'aide
- unifier les mécanismes de coordination du CSLP (CST) et les mécanismes budgétaires (CGAB) en vue de simplifier le travail du gouvernement et des PTF dans le processus de mise en œuvre de la Déclaration de Paris ;
- améliorer le dialogue sur les politiques entre les PTF et le gouvernement à travers un dispositif institutionnel qui ne se limite pas uniquement au ministère de l'économie et des finances en vue de passer à un suivi fondé sur les résultats en termes de réalisation et d'impact ;
- renforcer le contrôle a posteriori en donnant plus de moyens à la Cour des Comptes et d'autres contrôles internes du MEF tant en matière de régularité de la dépense qu'en matière de l'efficacité et de l'efficience de la dépense publique ; les exercices PEFA participent d'une certaine manière à cet objectif.

La volonté du gouvernement pour les prochaines années est de rendre l'APD plus efficace et plus efficiente en vue d'accélérer le développement du pays et de relever le bien-être des burkinabè.